

**Monsieur Bernard CAZENEUVE**

**Premier ministre**

Hôtel de Matignon

57 rue de Varenne

75007 PARIS

Le 21 février 2017

Objet : statut des travailleurs du nucléaire

Monsieur le Premier ministre,

Comme nous avons eu l'occasion de nous entretenir à plusieurs reprises ces dernières années et notamment le 16 février 2012 à Cherbourg en présence de MM. Valls et Bachelay, je souhaite au nom de l'UNSENRIC FO attirer à nouveau votre attention sur le statut des travailleurs du nucléaire et singulièrement ceux des entreprises sous-traitantes.

En effet comme vous le savez aucune disposition ne donne le moindre droit aux salariés au niveau de la branche professionnelle, sauf pour ceux relevant de la branche des Industries Electriques et Gazières.

FO préconise un accord négocié entre l'ensemble des parties prenantes : employeurs et organisations syndicales, sous l'égide de votre Gouvernement. Cela présenterait bien des avantages, notamment la souplesse, la simplicité d'évolution, ou l'adhésion des parties.

Nous estimons qu'une Convention collective de branche serait un acte structurant pour la filière industrielle électronucléaire face aux nouveaux défis qui se présentent, et une avancée sociale considérable pour les 30.000 salariés sous-traitants par la reconnaissance de leur pleine appartenance à cette industrie où la France excelle.

Je suis pour ma part convaincu que vous êtes resté attaché à cette avancée et qu'elle peut être engagée avant l'été.

Veuillez agréer, Monsieur Le Premier ministre, l'assurance de mes sincères salutations.

Le Secrétaire Général



Yann PERROTTE